

Monsieur le président Franck Leroy  
Région Grand Est  
1 place Adrien-Zeller  
BP 91006  
67070 Strasbourg Cedex

LRAR n°3P 002 753 2914 1

**Objet : Soutien au SRADDET Grand Est et appel à la préservation des ambitions écologiques régionales**

Monsieur le Président,

L'association *SOS Pays de l'Apance*, investie dans la défense des équilibres écologiques, de la cohérence territoriale et du respect des normes climatiques, souhaite vous faire part de son plein soutien à l'égard du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) récemment livré par la Région Grand Est.

Dans un contexte où certains acteurs infra-régionaux, notamment le PETR du Pays de Langres, expriment leur opposition à ce document, au motif qu'il viendrait heurter des choix locaux pourtant arrêtés en connaissance de cause et hors d'un cadre suffisamment consolidé, nous saluons que la Région Grand Est maintienne un cap compatible avec les exigences légales et les engagements européens.

Il est désormais acquis, au point d'être devenu une évidence de droit, que les documents d'urbanisme doivent, en vertu de l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme, intégrer les objectifs de sobriété foncière, de transition énergétique et de préservation des ressources naturelles. Ce principe, loin d'être un ornement discursif, constitue la traduction juridique impérative des engagements climatiques pris par la France, tant au plan national qu'aux échelons européen et international. Nul acteur public ne saurait prétendre y échapper sans se mettre en défaut vis-à-vis du droit en vigueur.

Aussi surprenante soit-elle, la position du PETR du Pays de Langres, qui affirme découvrir aujourd'hui les conséquences d'une planification régionale attendue depuis 2019, n'est ni juridiquement fondée ni politiquement soutenable. Ce refus d'« approbation » du SRADDET n'a comme vous le savez aucune portée juridique contraignante, mais révèle une inquiétante incompréhension de la hiérarchie des normes et du calendrier institutionnel.

Par ailleurs, il ne saurait être ignoré que le PETR du Pays de Langres a récemment bénéficié de mesures alternatives aux poursuites pénales dans le cadre de la dégradation avérée d'une zone humide majeure, située sur le site du Breuil (Montigny-le-Roi). Cet épisode documenté par la presse témoigne d'un rapport pour le moins désinvolte aux équilibres écologiques les plus fondamentaux.

À cela s'ajoute un second manquement, tout aussi significatif : l'absence persistante de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dans la communauté de communes du Grand Langres, pourtant obligatoire pour une intercommunalité de cette strate. Cette défaillance du Grand Langres, constatée par la DREAL du Grand Est et le ministère de la transition écologique, est d'autant plus notable que plusieurs élus de cette collectivité siègent également au sein du PETR, et prennent aujourd'hui position contre le SRADDET — au nom, prétendument, d'une exigence de cohérence territoriale. Il y a là, sinon une contradiction flagrante, du moins une difficulté manifeste à aligner les discours sur les engagements, et les engagements sur les obligations légales.

Dans ce contexte, il nous paraît d'autant plus essentiel que la Région Grand Est maintienne un cadre contraignant, clair et non négociable. La planification territoriale n'a pas vocation à accompagner la destruction du vivant : elle doit en fixer les limites.

En tant qu'association de protection de l'environnement et du cadre de vie, nous serions préoccupés de voir les ambitions du SRADDET compromises par un quelconque recul. Une éventuelle révision à la baisse des objectifs de sobriété foncière et de planification climatique, sous la pression d'acteurs publics rétifs à l'effort commun, soulèverait inévitablement la question de sa compatibilité avec les normes supérieures, nationales comme européennes. Il nous semblerait alors de notre responsabilité de saisir les voies de recours ouvertes à la société civile, afin de garantir que les principes fondamentaux de développement durable et d'égalité des territoires ne soient pas dévoyés.

Nous tenons enfin à vous exprimer notre estime pour la hauteur de vue avec laquelle vous conduisez ce dossier. La transition écologique ne se décrète pas à bas bruit : elle suppose du courage, de la cohérence et, parfois, une forme de solitude institutionnelle. Sachez que vous ne l'affrontez pas seul.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Pour SOS Pays de l'Apance,  
Alexandre Renahy